

1107010901

DATE DEPOT :	2011-07-25
NUMERO DE DEPOT :	2011R070493
N° GESTION :	2001B18655
N° SIREN :	389665167
DENOMINATION :	VALTECH
ADRESSE :	103 r de Grenelle 75007 Paris
DATE D'ACTE :	2011/05/23
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE MIXTE
NATURE D'ACTE :	DECISION DE REDUCTION

VALTECH

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2 343 382,98 €
SIÈGE SOCIAL : 103 RUE DE GRENELLE – 75007 PARIS
RCS PARIS 389 665 167

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
25 JUIL. 2011
N° DE DÉPOT 70497

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 23 MAI 2011 A 10 HEURES

Les actionnaires de la société se sont réunis au siège de la société, au 103 rue de Grenelle, Paris 75007, sur première convocation du Conseil d'administration.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée, en entrant en séance, par les actionnaires présents ou représentés.

Sebastian LOMBARDO préside la séance, sont désignés secrétaire Thierry LESCASSE et scrutateurs Laurent SCHWARZ et Marc ERNER.

Le bureau procède à la vérification de la feuille de présence ainsi qu'à la régularité des pouvoirs.

Le Président constate que l'Assemblée réunit 25 actionnaires, dont 14 présents, 7 représentés, 4 votant par correspondance, possédant 98 151 988 actions sur les 155 008 451 actions, ou 154 793 551 voix (hors actions d'autocontrôle sans droit de vote).

Le Président constate que le quorum de 63,4 % atteint est supérieur au quorum requis du quart des droits de vote, et permet donc de délibérer tant sur les résolutions présentées à titre ordinaire et adoptées en cas de majorité simple, qu'à titre extraordinaire et adoptées en cas de majorité des 2/3. L'Assemblée générale mixte, réunie sur première convocation, peut donc régulièrement délibérer.

Le Cabinet DELOITTE & ASSOCIES, représenté par Albert AIDAN, et Guillaume DRANCY, Co-Commissaires aux Comptes titulaires de la société, sont également présents.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

PARTIE ORDINAIRE

- Rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2010, incluant le rapport sur la gestion du groupe,
- Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société,
- Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur les comptes consolidés et les opérations visées par les articles L.225-38 et suivants du Code de commerce,
- Rapport portant observation des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière,
- Approbation, s'il y a lieu, de ces rapports ainsi que des comptes de l'exercice et des comptes consolidés et des opérations intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010,
- Affectation du Résultat,

- Quitus à donner aux administrateurs,
- Rapport du Conseil d'administration sur les résolutions proposées à l'Assemblée générale à titre ordinaire,
- Fixation des jetons de présence 2011,
- Renouvellement pour une durée de six exercices des mandats de Co-Commissaire aux Comptes titulaire du cabinet Deloitte et de Co-Commissaire aux Comptes suppléant du cabinet BEAS, suite à leur expiration,
- Convention d'assistance avec la société SiegCo pour l'année 2010,

PARTIE EXTRAORDINAIRE

- Réduction du capital par suppression des actions d'autocontrôle,
- Mise en harmonie des statuts avec les textes légaux et réglementaires applicables,
- Pouvoirs pour les formalités pour les parties ordinaire et extraordinaire.

Puis le Président informe les actionnaires qu'ils peuvent consulter les documents suivants sur le bureau de l'assemblée :

- Avis de réunion valant avis de convocation parus au BALO
- Copie d'une lettre de convocation adressée aux actionnaires titulaires d'actions nominatives
- Copie des lettres de convocation adressées aux Commissaires aux Comptes
- Feuille de présence à l'assemblée, pouvoirs des actionnaires représentés et formulaires de vote à distance
- Rapport de gestion 2010
- Tableau des résultats des cinq derniers exercices
- Comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2010
- Comptes annuels – Exercice clos le 31 décembre 2010
- Rapport du Président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques
- Extrait des délibérations du Conseil d'administration du 6 avril 2011
- Liste des administrateurs
- Projet de résolutions (partie ordinaire et extraordinaire)
- Inventaire des valeurs mobilières
- Pouvoir et vote par correspondance
- Rapports des Commissaires aux Comptes :
 - Rapport CAC sur les comptes consolidés
 - Rapport CAC sur les comptes annuels
 - Rapport CAC sur les procédures de contrôle interne
 - Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés
 - Rapport établi en application de l'article L.225-235 du Code du commerce, sur le rapport du président du Conseil d'administration
 - Attestation du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées

Une présentation des éléments clés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 est alors faite, suivie de la lecture synthétique de l'ensemble des rapports des Commissaires aux Comptes.

Le Président met alors successivement aux voix les résolutions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

RESOLUTIONS EN ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes annuels de Valtech SA)

L'assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport général des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le compte de résultat et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2010, tels qu'ils lui ont été présentés et qui font apparaître une perte de 12 761 640 €.

L'assemblée approuve de ce fait toutes les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

VOIX POUR : 98 151 988

VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de Valtech SA)

L'assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion du groupe et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010, qui font apparaître une perte de 10 836 854 €.

VOIX POUR : 98 151 988

VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat)

L'assemblée décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit une perte de 12 761 640 euros, au poste "Report à nouveau" qui sera ainsi porté de - 4 176 207 € à – 16 937 847 €.

L'assemblée générale des actionnaires prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

VOIX POUR : 98 151 988

VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

(Quitus à donner aux administrateurs)

Le quitus aux administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2010, est soumis à l'assemblée.

VOIX POUR : 713 311

VOIX CONTRE : 1 956 772

ABSTENTION : 95 481 905

Cette résolution est mise aux voix et est rejetée à la majorité (99,27%).

CINQUIEME RESOLUTION

(Approbation des conventions réglementées)

L'assemblée, après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes (art. L.225-38 du Code de commerce) ratifie et approuve individuellement et successivement les conventions figurant audit rapport. Chaque convention fait l'objet d'un vote distinct auquel, le cas échéant, n'ont pas pris part la ou les personnes intéressées.

a) Prolongement du contrat conclu entre VALTECH SA et IMPLEO

Approbation d'un addendum au contrat avec IMPLEO afin d'ajouter une période de 12 jours pour les mois de janvier et février, consécutive à la fin du contrat de prestation de services entre VALTECH SA et IMPLEO.

La convention prévoit que les services décrits à l'Article III et précisés dans l'Annexe I soient facturés sur la base de forfaits mensuels de 12 000 € HT soit un montant de 132 000 € en 2010. Ce contrat est arrivé à son terme fin février 2010.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration avant la prise de contrôle effective par SiegCo suite à l'OPA.

Administrateur concerné : M. Lars Bladt

VOIX POUR : 96 369 182

VOIX CONTRE : 1 782 806

ABSTENTION : 0

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à la majorité (98,18%).

b) Accord entre VALTECH SA et CHESAPEAKE GROUP

Cette convention fixe la rémunération de CHESAPEAKE GROUP pour son rôle dans la négociation d'un accord avec MEDHOST et dans la vente de la participation de VALTECH SA dans MEDHOST.

(Il convient de noter que les conventions d'honoraires et de séquestre résultant des délibérations de ce Conseil d'administration en janvier 2010 ont fait l'objet d'une action en annulation de la part d'un actionnaire minoritaire). La convention a été soumise à l'assemblée générale du 29 juin 2010 et rejetée à la majorité (99,83%).

Administrateur concerné : M. Douglas Land

Cette résolution rejetée lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2010, n'a pas fait l'objet d'un vote.

c) Convention de séquestre à conclure entre VALTECH SA / CHESAPEAKE GROUP et un séquestre

Un Conseil d'administration du 29 janvier 2010 a autorisé le séquestre des honoraires de la société CHESAPEAKE sur un compte de la société d'avocats américaine Butzel Long et a subordonné la libération du montant à une décision de l'International Centre for Dispute Resolution de l'American Arbitration Association.

Administrateur concerné : M. Douglas Land

VOIX POUR : 745 036

VOIX CONTRE : 97 406 952

ABSTENTION : 0

Cette résolution est mise aux voix et rejetée à la majorité (99,24%)

d) Convention d'assistance entre Valtech SA et la société DENDROBIUM

Cette convention autorisée par le Conseil d'administration, conclue avec la société DENDROBIUM, dont le représentant est M. Sebastian Lombardo, Président et Directeur Général de Valtech SA, prévoit le versement d'honoraires fixes de 300.000 € HT et d'honoraires variables de 250 000 € HT en fonction des résultats de la Société pour l'année 2010.

Administrateur concerné : M. Sebastian Lombardo

VOIX POUR : 97 575 908

VOIX CONTRE : 575 080

ABSTENTION : 0

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à la majorité (99,41%)

e) Facturation par VERLINVEST à VALTECH de frais et travaux relatifs à des acquisitions potentielles, dont Valtech reprend le bénéfice, pour un montant hors taxe de 450 000€.

Verlinvest, société mère de notre actionnaire majoritaire SiegCo, a, durant les dix huit derniers mois et alors même qu'elle finalisait la prise de contrôle de Valtech, réalisé un certain nombre de travaux destinés à identifier une ou plusieurs cibles d'acquisition pour notre Société. Ces travaux ont notamment porté sur la faisabilité et les termes et conditions possibles d'une acquisition de la société Adea. Par la suite, Valtech a repris ce projet d'acquisition à son compte et a recueilli le bénéfice des travaux menés par Verlinvest en amont.

Dans ce contexte, le Conseil d'administration a autorisé Verlinvest à facturer à Valtech les frais engagés pour la réalisation de ces différents travaux : étude de faisabilité légale et financière, modélisation financière, élaboration de termes et conditions d'acquisition, honoraires de tiers conseils, frais de déplacement, et ce sur présentation de justificatifs idoines, pour un montant de 450 000 € HT.

Administrateurs concernés : MM Frédéric de Mevius, Sebastian LOMBARDO et Laurent SCHWARZ

VOIX POUR : 97 463 362

VOIX CONTRE : 688 626

ABSTENTION : 0

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à la majorité (99,30%).

SIXIEME RESOLUTION

(Approbation de la poursuite des conventions réglementées conclues antérieurement)

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes visé à l'article L.225-38 du Code de commerce, approuve la poursuite des conventions et opérations antérieurement autorisées qui ont continué à avoir des effets au cours de l'exercice 2010, à l'exception de celles qui auront été rejetées par un des votes ci-avant.

Il est à noter que, parmi ces conventions, la convention conclue entre Valtech et la société Ouroumoff qui a donné lieu au versement de 180 000 € à cette dernière au cours de l'exercice 2010, a été résiliée début juillet 2010.

VOIX POUR : 96 369 182

VOIX CONTRE : 1 782 806

ABSTENTION : 0

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à la majorité (98,18%).

SEPTIEME RESOLUTION

(Fixation des jetons de présence)

L'assemblée fixe à 0 € le montant des jetons de présence pour l'exercice 2011.

VOIX POUR : 98 151 988

VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

(Nomination d'un Co-Commissaire aux Comptes titulaire)

L'assemblée prend acte de l'arrivée à terme du mandat de DELOITTE, Co-Commissaire aux Comptes titulaire, et décide son renouvellement pour une durée de six exercices, à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

VOIX POUR : 98 151 988

VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

(Nomination d'un Co-Commissaire aux Comptes suppléant)

L'assemblée prend acte de l'arrivée à terme du mandat de BEAS, Co-Commissaire aux Comptes suppléant, et décide son renouvellement pour une durée de six exercices, à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

VOIX POUR : 98 151 988

VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

(Convention d'assistance de la société SiegCo pour l'année 2011)

L'assemblée approuve la convention autorisée par le Conseil d'administration et fixant le montant des honoraires d'assistance, tant sur la stratégie que sur le développement et la gestion du groupe Valtech, à verser à la société SiegCo à 450 000 € HT pour l'année 2011, étant observé que cette assistance, n'a donné lieu à aucune rémunération en 2010.

SiegCo ne pouvant participer au vote, le quorum requis n'a pu être réuni et cette résolution n'a pu être votée.

RESOLUTIONS EN ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

ONZIEME RESOLUTION

(Suppression des 214900 actions d'autocontrôle initialement affectées au plan de souscriptions d'actions clos le 29 mai 2010)

L'assemblée générale décide la suppression de 214 900 actions d'autocontrôle détenue par la Société, ces actions étant affectées à un plan d'achat d'actions arrivé à expiration le 29 mai 2010. Pour cette raison, ces actions sont annulées, et le capital de la Société est réduit d'autant, à savoir de 3 253,32 €.

L'assemblée générale décide en conséquence de modifier comme suit les articles 7 et 8 des statuts.

L'article 7 devient :

« Le capital social est fixé à la somme de DEUX MILLIONS TROIS CENT QUARANTE TROIS MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT DEUX EUROS ET QUATRE-VINGT DIX-HUIT CENTIMES (2 343 382,98 €).

Il est divisé en CENT CINQUANTE QUATRE MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT TREIZE MILLE CINQ CENT CINQUANTE ET UNE (154 793 551) actions, entièrement souscrites et intégralement libérées. »

Il est ajouté à l'article 8 in fine :

« Par décision en date du 23 mai 2011, l'assemblée générale a décidé de supprimer 214 900 actions d'autocontrôle et de réduire le capital de 3 253,32 €, le portant ainsi de 2 346 636,30 € à 2 343 382,98 € ».

VOIX POUR : 98 151 988

VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

DOUZIEME RESOLUTION

(Ratification de transfert de siège)

La modification de l'article 4 des statuts est soumise à l'Assemblée, afin de les mettre en conformité avec la nouvelle adresse du siège social de Valtech SA.

L'assemblée générale ratifie la décision prise par le Conseil d'administration de transférer le siège de la Société au 103, rue de Grenelle, 75007 Paris. Elle décide en conséquence de modifier comme suit l'alinéa 1 de l'article 4 des statuts :

« Le siège social est fixé 103, rue de Grenelle – 75007 Paris ».

VOIX POUR : 98 151 988

VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

TREIZIEME RESOLUTION

(Pouvoirs à conférer pour la partie ordinaire et la partie extraordinaire)

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes décisions pour effectuer tous dépôts, publications, déclarations et formalités partout où besoin, s'agissant des parties ordinaire et extraordinaire.

VOIX POUR : 98 151 988

VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS - REPONSES

Au cours de l'Assemblée Générale, plusieurs questions d'ordre général ont été posées, dont les grandes lignes sont résumées ci-dessous.

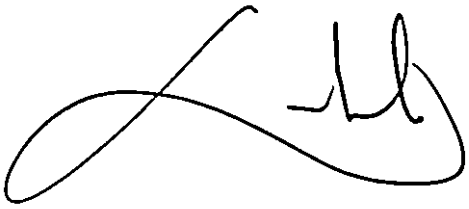
Une partie importante des questions a porté sur les perspectives futures de la Société, notamment suite à l'acquisition de la société américaine Adea. A ces questions, Sebastian Lombardo a répondu en expliquant que cette opération visait à structurer la croissance de Valtech, et répondait à un besoin de renforcement en Inde et aux Etats-Unis, deux marchés devenus incontournables dans le secteur des nouvelles technologies. Ainsi, l'acquisition d'Adea apporte à Valtech un savoir-faire important en matière de développement de plateformes digitales aux Etats-Unis et lui permet, en Inde, d'atteindre une taille critique dans un marché marqué par des difficultés de recrutement.

Sebastian Lombardo a également répondu aux interrogations portant sur d'éventuelles difficultés rencontrées par la nouvelle équipe dirigeante suite à l'OPA, en confirmant la grande qualité des équipes opérationnelles qui avaient su se montrer réactives face aux nouvelles orientations prises par la Société.

Suite à une question portant sur les principaux risques présents dans les activités développées par Valtech, il a notamment relevé les difficultés pour trouver de nouveaux talents, et considéré que suivre le rythme de développement des clients de Valtech constituait pour la Société un enjeu important.

Les questions étant épuisées, et plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 h 00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.



Sebastian LOMBARDO

Président

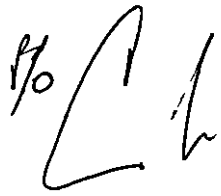


Thierry LESCASSE

Secrétaire

Laurent SCHWARZ

Scrutateur



Marc ERNER

Scrutateur

